Ligue Régionale de Tir de Bretagne



Démarche de qualité « Celtique » Note d'information Auto-évaluation et demande de labellisation

Dossier à retourner au siège de la Ligue afin d'accéder à la visite du stand.

Tel: 02 97 66 35 64

Nom du club:

Département :

Note d'information

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son projet sportif territorial 2017-2020, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne a décidé d'initier une labellisation des clubs.

Il s'agit d'un dispositif basé sur le volontariat de chaque club. L'objectif est de distinguer et valoriser les clubs ayant des bonnes pratiques, tant en termes d'organisation que de communication ou de pédagogie.

Être un club Celtique, c'est valoriser ses compétences, se faire connaître et s'engager dans une démarche qualité.

I – Présentation du dispositif :

Il s'agit de créer un véritable réseau de clubs reconnus à travers le territoire breton pour leur qualité et leur sérieux. La démarche est entièrement volontaire et très simple!

Les exigences de la labellisation favorisent la convivialité, la sécurité, des structures aménagées, une bonne communication, ainsi qu'un encadrement de qualité.

Un club « Celtique » s'engage à organiser la progression de ses adhérents, notamment autour du dispositif « Cibles Couleurs », en respectant la charte éthique et les valeurs et qualités portées par « Cibles Couleurs », les valeurs de la Fédération Française de Tir.



En appartenant à ce réseau, les clubs deviennent des partenaires privilégiés de la Ligue et renforcent des liens plus forts et efficaces. Ces clubs deviennent acteurs du partage d'expérience, en étant la référence dont les autres peuvent s'inspirer afin de toujours mieux faire grandir notre sport dans la Bretagne.

En distinction, les clubs labellisés pourront utiliser une signalétique spécifique délivrée par la Ligue Régionale de Tir de Bretagne. Ils se rendent ainsi plus visibles et identifiables par le public.

Face à leur volonté d'innovation et d'engagement dans la qualité, les « Clubs Celtiques » se verront accordés plusieurs avantages, parmi lesquelles : des réductions sur les formations initiales ou continues, des tarifs préférentiels pour de l'équipement, un remboursement partiel des frais de validation de « Cibles Couleurs », ou encore des « Mise en Lumière sur... » (liste non exhaustive, voir détail dans le règlement d'attribution du Label)

II – Critères de labellisation :

L'attribution du label se base sur 8 critères. Ils cherchent volontairement à prendre en compte le plus d'aspects possibles de la vie d'un club, afin d'être au plus proche de la réalité du terrain. Le label sera attribué pour une durée de 3 ans, qui pourra être reconduite sous réserve que les critères soient toujours respectés.

Critère 1 : Accès au club

- ✓ Un parking praticable
- ✓ L'entrée du club est indiquée

Critère 2 : Accueil

- ✓ Un espace d'accueil dédié
- ✓ Un accueil organisé et clair
- ✓ Une ouverture au minimum de trois jours, dont mercredi et week-end
- ✓ Une offre d'au moins trois tarifs différents

Critère 3 : Communication

- ✓ Des affichages accessibles et complets
- ✓ Une bonne diffusion des informations
- ✓ Une présence sur internet
- ✓ La découverte est organisée pour les non-pratiquants

Critère 4 : Convivialité et vie du club

- ✓ Un espace détente réservé et agréable
- ✓ Des activités participent à la vie du club
- ✓ Des compétitions amicales rythment la saison sportive

Critère 5 : Armurerie et Matériel

- ✓ Une armurerie organisée et rigoureuse
- ✓ Des séances de tir contrôlées respectées
- ✓ Un parc d'arme suffisant et en bon état
- ✓ Du matériel de tir adapté aux tireurs
- ✓ Des cibleries et du matériel pédagogiques divers

Critère 6 : Pas de tir, Salle de réunion et Locaux sanitaires

- ✓ Des pas de tirs propres et conformes
- ✓ Une salle de travail disponible et agréable
- ✓ Des sanitaires respectant les mesures d'hygiènes

Critère 7 : Encadrement et pédagogie

✓ Des encadrants bénévoles titulaires de brevets fédéraux

- ✓ Une qualité d'encadrement maintenue
- ✓ Le passage systématique de « Cibles Couleurs » à l'Ecole de Tir
- ✓ Une progression pédagogique et des séances préparées
- ✓ La participation aux compétitions encouragée
- ✓ Des informations sur l'accès au sport de haut niveau

Critère 8 : Développement durable

- ✓ Démarches favorisant le respect de l'environnement
- ✓ Démarches sociales visant à mieux vivre ensemble
- ✓ Démarche économique basée sur un système viable.

III – Déroulement de la labellisation :

Procédure: Le Président du club rempli le dossier d'auto-évaluation et le retourne à la Ligue

La Ligue étudie le dossier et prend contact pour la visite complète du club Visite par un membre de l'ETR de toutes les installations en présence du Président du club (ou d'un représentant du comité directeur désigné préalablement). Suivi par un bref entretien sur les critères et les axes d'améliorations.

Si les critères sont respectés, validation par l'ATR et attribution par la Ligue du label

Notification par écrit au Président du club

Clubs concernés: Tout club breton affilié à la FFTir et à jour de sa cotisation au

comité départemental concerné

Membre de l'ETR: Membres de l'Equipe Technique Régionale missionnés

spécifiquement par l'ATR

Prise en charge: La visite du club par la Ligue est gratuite.

Je vous remercie de votre participation et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour la Présidente de la Ligue Martine GUEZEL

Et par ordre Maud SEUS-CARADEC

Règlement d'attribution du label

1. Attribution, surveillance et retrait du label

Seuls les clubs FFTir, à jour de leur cotisation, peuvent recevoir ce label de la Ligue Régionale de Tir de Bretagne. Il s'agit d'une démarche volontaire à l'initiative des présidents de clubs de tir. Ce label ne doit pas être confondu avec les démarches réglementaires et d'homologation du stand.

Attribution du label

L'obtention du label est conditionnée par :

- ✓ L'acceptation par le président de se soumettre à une visite d'attribution mise en œuvre par la Ligue.
- ✓ La conformité aux dispositions spécifiques précisées dans le cahier des charges
- ✓ La visite complète du club que la Ligue s'engage à effectuer dans un délai de 3 mois après la réception de la demande avec l'auto-évaluation.
- ✓ La notification écrite de l'obtention du label par la Ligue.

La notification de l'obtention du label précise sa durée de validité sur le rapport de visite adressé par la Ligue au Président du club.

Surveillance du label

À l'issue de chaque période de validité, il appartient au Président du club de faire une demande de renouvellement auprès de la Ligue. Une nouvelle visite sera alors effectuée et le label est renouvelé pour une période déterminée si le résultat est positif.

La notification de renouvellement du label précise sa durée de validité sur le rapport de visite adressé par la Ligue au président du club. Elle est de 3 ans maximum, renouvelable.

Retrait du label

Le Label de la Ligue Régionale de Tir de Bretagne est automatiquement supprimé pour les raisons suivantes :

- ✓ Non renouvellement de l'adhésion annuelle du club dans les délais.
- ✓ Absence de demande de renouvellement de labellisation à l'échéance de la durée de validité
- ✓ Visite de la Ligue mettant en évidence :
 - ➤ Un ou plusieurs manquements à des règles de sécurité ou d'hygiène, non-respect de la réglementation en vigueur.
 - Non-respect des conditions d'accès précisées dans le cahier des charges.

La notification du retrait ou de la non-obtention du label est précisée sur le rapport de visite adressé par la Ligue au Président du club.

2. Modalité de la visite organisée par la Ligue Régionale de Tir de Bretagne

Toute visite - attribution ou renouvellement - est précédée d'une prise de rendez-vous par téléphone ou mail.

La visite complète du club est faite en compagnie du Président ou de son représentant (membre du Comité directeur désigné préalablement). Elle est suivie d'un bref entretien portant sur

l'évaluation du club, ses points forts et ses axes de développement. L'objectif est d'accompagner le club dans une démarche qualité au regard des différents items proposés dans le label.

Le club dont le label n'a pas été accordé, renouvelé ou a été retiré, peut solliciter une nouvelle visite, après un délai minimum de 6 mois et après avoir effectués des aménagements ou apporté des solutions pour répondre aux exigences requises.

3. Condition d'usage du Label et Logo

Les clubs ayant obtenu le Label ont le droit d'utiliser la signalétique fournie par la Ligue. Ils bénéficient du droit d'usage de la marque et de ses dérivés.

Le non renouvellement du Label ou son retrait entraîne, de fait, la restitution de la signalétique fournie ainsi que l'interdiction de toute utilisation de la marque et de ses dérivés.

4. Avantages accordés

Afin d'encourager les clubs dans cette démarche innovante, la Ligue offre un certain nombre d' « Avantages », listés et actualisés tous les ans. Les clubs peuvent cumuler ses avantages dans la limite des quotas fixés par chacun. L'activation des « Avantages » n'est pas automatique, il appartient au club d'en faire la demande.

Voici quelques exemples (liste non exhaustive):

- ➤ Formation initiale organisée par la Ligue : Réduction de 5€/jour de formation, une réduction par saison maximum.
- ➤ Formation continue organisée par la Ligue : Réduction de 10€/jour de formation (Hors CS), deux réductions par saison maximum.
- > Tarifs préférentiels ou réduction chez les partenaires de la Ligue participants.
- ➤ Remboursement partiel des frais de validation des grades Cibles Couleurs, effectué à la fin de la saison, montant de 50% fixe.
- Accès au reportage « Mise en lumière sur... » permettant de mettre en avant le club, notamment lors d'une action spécifique, sur les moyens de communication de la Ligue.

5. Recours

Les recours peuvent être transmis par écrit à l'ATR afin qu'ils soient étudiés.

Grille d'auto-évaluation

Accès au club	Bien	Améliorabl e	A faire	Non concerné
1. L'accès au club est signalé (panneaux) ou les informations				
transmises permettent de trouver facilement les installations.				
2. Le club est signalé par une enseigne ou son logo.				
3. Le parking est stabilisé et de taille suffisante.				
4. L'accès est possible aux personnes en situation de handicap physique.				

Accueil	Bien	Améliorable	A faire	Non concerné
1. L'accueil bénéficie d'un espace réservé				
2. Les différents espaces sont facilement repérables.				
3. L'accueil en personne et par téléphone est organisé.				
4. Le club a un répondeur et une adresse email régulièrement consultée.				
5. Le document de présentation du club est disponible en permanence.				
6. Le club est ouvert minimum 3 j/semaine (Mercredi + le Weekend)				
7. La licence est systématiquement proposée.				
8. Le club propose des tarifs différents selon les catégories et/ou les				
publics cibles (enfant, étudiant, adulte, famille, féminines, handi).				

Communication	Bien	Améliorable	A faire	Non concerné
1. Les différents affichages réglementaires sont respectés.				
2. Les compétitions amicales et officielles sont affichées				
3. Les différentes notes d'information de la Ligue sont affichées.				
4. Les compétitions et notes d'information sont diffusées par internet ou mail.				
5. Les jours et heures d'ouvertures sont visibles, y compris depuis l'extérieur.				
6. Les affichages sont en bon état, visibles et actualisés.				
7. Le club dispose d'un site internet, ou une page sur les réseaux sociaux.				
8. Le contenu internet est actualisé et organisé.				
9. Les copies des diplômes des encadrants sont accrochées visiblement.				
10. Le club propose des séances de découvertes.				

11. Au moins une journée de type « porte ouverte » est organisée.		
12. Le club participe au salon des associations de sa commune ou		
agglomération		
13. Le club mobilise les médias locaux au moins 3 fois dans la saison.		
14. Le club fait connaître ses actions auprès de ses adhérents.		

Convivialité et vie du club	Bien	Améliorabl e	A faire	Non concerné
1. Un espace spécifique est réservé pour la détente.				
2. Il est possible de s'assoir, de feuilleter différents magazines.				
3. Des rafraichissements et/ou encas sont proposés (possibilité de				
distributeur automatique).				
4. Les boissons alcoolisées ne sont ni vendues, ni distribuées, ni				
introduites dans les enceintes sportives. (Code santé art.L.3335-4 et Code				
sport art.L.332.3).				
5. L'interdiction de fumer est effectivement appliquée. (décret 2006-1386				
du 15/10/2006).				
6. Le club organise des activités complémentaires pour rassembler ses				
adhérents (circuit ludique, repas interne, moments de convivialités, autres				
activités,).				
7. Le club participe à une ou plusieurs compétitions amicales dans la				
saison.				
8. Le club organise une ou plusieurs compétitions amicales dans la saison.				
9. La tenue du club est portée par les adhérents lors des différentes				
compétitions et événements.				
10. La remise des diplômes « Cibles Couleurs » est valorisée.				
11. Les adhérents adoptent une tenue vestimentaire conforme et				
respectueuse de l'éthique de la FFTir, y compris à l'entrainement.				
12. Le club dispose d'une tenue officielle, portée lors des compétitions.				

Armurerie et Matériel	Bien	Améliorabl e	A faire	Non concerné
1. L'accès à l'armurerie est réservé aux personnes qualifiées.				
2. Le registre de prêt des armes est tenu à jour.				
3. Les armes sont stockées selon la législation en vigueur.				
4. Les munitions sont stockées séparément.				
5. Un espace de rangement pour le matériel privé est disponible.				
6. La liste de personnes habilitées pour les tirs contrôlés est affichée.				
7. Les tampons sur le carnet de tir sont délivrés uniquement à l'issue				
d'une séance de tir contrôlé et conformément à la législation (Circulaire				
DTN Mazeran 528 du 22/02/99).				
8. Le registre des tirs contrôlés est tenu à jour par les personnes				

compétentes et désignées par le Président.		
9. Le nombre d'arme à disposition est suffisant.		
10. Les armes de clubs sont régulièrement entretenues.		
11. Les cartouches d'air des armes sont conformes à la législation en		
vigueur.		
12. Le nombre de potences à disposition est suffisant.		
13. Le club met à disposition des protections auditives pour les tireurs et		
le public.		
14. Les gants, vestes de tir, coussins et sangles sont en bon état et en		
quantité suffisante		
15. Le club dispose également d'équipement et d'armes		
ambidextre/gaucher.		
16. Les cibleries sont en bon état de fonctionnement et entretenues.		
17. Le matériel pédagogique est en bon état et accessible aux encadrants.		
(Classeur et DVD Cibles Couleurs, Cibles Pédagogiques)		
18. Diverses cibleries sont utilisables (disciplines de vitesse,		
électroniques)		
19. La station de rechargement d'air est sécurisée. (isolée, affichages des		
consignes, bouteilles conforme à la réglementation)		
20. La manipulation du compresseur est fait par un(e) responsable, ayant		
suivi une formation.		
21. La liste des personnes habilitées à utiliser le compresseur est affichée.		
22. Le(s) personnes manipulant le compresseur ont des EPI à disposition.		
(gants, casque antibruit, lunettes)		

Pas de tir, salle de travail et locaux sanitaires	Bien	Améliorabl e	A faire	Non concerné
1. Les pas de tirs sont aux normes en vigueur.				
2. La lumière et le chauffage et la ventilation sont adéquats.				
3. Les pas de tir sont propres et rangés (douilles, cartons usagés).				
4. L'espace pour le public est séparé ou éloigné des tireurs.				
5. Une salle de travail est disponible et chauffée.				
6. Le club dispose de sanitaires propres et entretenus.				
7. Le club dispose de vestiaires propres et entretenus.				
8. Les tireurs utilisent les vestiaires pour se changer si besoin.				

Encadrement et pédagogie	Bien	Améliorabl e	A faire	Non concerné
1. Les encadrants bénévoles sont détenteurs au moins à 75% de-brevets fédéraux.				
2. Le nombre de pratiquants par encadrants respecte la prescription de sécurité fédérale.				

3. Le club dispose au minimum d'un Initiateur actif par tranche de 90		
licenciés.		
4. Le club encourage activement les formations d'encadrants (initiales et		
continues), y compris pour les BF Entraineur 1 ^{er} et 2 ^{ème} degrés.		
5. Les référents sont identifiés et actifs (Ecole de Tir, Compétition,		
Développement durable).		
6. Les séances d'entrainement sont proposées pour plusieurs catégories		
d'âge. (Adultes et Ecole de tir)		
7. Les séances sont construites à l'avance et suivent une progression		
pédagogique adaptée.		
8. Le dispositif « Cibles Couleurs » est systématique pour l'Ecole de Tir.		
9. Le club propose des stages aux différents niveaux de tireurs et pour les		
différentes disciplines.		
10. Les tireurs sont encouragés à pratiquer la compétition.		
11. Les encadrants accompagnent leurs tireurs sur les compétitions		
officielles.		
12. Les encadrants informent les tireurs sur les stages départementaux et		
les structures d'entrainements Ligue.		

Développement durable	Bien	Améliorabl e	A faire	Non concerné
1. Le club connaît les sources d'informations en lien avec le				
développement durable : « Agenda 21 », CROS, FFTir, Ministère des sports, DRJSCS				
2. Le développement durable est abordé au travers des 3 piliers :				
environnement, économique et social				
3. Le référent Développement durable est en mesure de présenter les				
démarches, projets, actions faites				
4. Le club participe au tri sélectif et s'assure du stockage des déchets				
spécifiques (plomb, douilles, cibles) et de leur élimination ou de leur				
recyclage.				
5. Les espaces verts sont entretenus.				
6. Le club encourage les déplacements en covoiturage.				
7. Le club engage une réflexion sur les rénovations/constructions				
favorisant l'isolation thermique, sonore, des installations pérennes				
8. Le club favorise les gestes utiles et démarches éco				
participatives (recycler le matériel sportif, organiser les ventes d'occasion)				
9. Le club s'engage fortement dans une politique en faveur des publics				
cibles (accès au haut-niveau, jeunes, féminines, handi-tir et para-tir)				
10. Le club est intégré efficacement dans le réseau des structures fédérales				
(Comité départemental et Ligue).				
11. Le club est intégré dans le tissu associatif local, avec les collectivités				
12. Le club participe à une démarche de mutualisation.				
13. Le club agit pour un sport favorisant la santé des				
pratiquants (affichage sur la prévention du bruit et du plomb, trousse de				
secours disponible)				

14. L'engagement bénévole est encouragé et valorisé y compris chez les		
jeunes (formateurs, arbitres, dirigeants, bénévoles actifs)		
15. Le club par sa gestion contribue à une économie durable (encourager		
les achats locaux, développer l'emploi)		
16. Une participation financière est demandée pour les cours et/ou stages.		



Demande de labellisation « Celtique »

Nom du club :	N° du club :
N° agrément Jeunesse et Sport :	
Niveau d'homologation FFTir des installations :	
Adresse complète :	
Téléphone/mail du club :	
Nom du Président :	
Téléphone/mail du président :	
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'a Label « Celtique ». Je joins à cette demande le question pouvoir recevoir la visite complète du club par la Ligue.	
Date et Signature du président :	



Les partenaires de la Ligue Régionale de Tir de Bretagne :







